

Convention de stage hors temps scolaire

STAGE

Métier :

Date : du au Horaire : de à

Remarque(s) :

ELEVE

Nom et prénom : Né-e le :

Adresse : Localité :

Email : Tél. :

Etablissement : Classe :

Représentant-e légal-e :

Email : Tél. :

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse : Localité :

Responsable du stage :

Email : Tél. :

Informations légales: Les élèves de l'école obligatoire peuvent faire un stage d'orientation professionnelle à partir de l'âge de 13 ans. Toute entreprise prenant en charge un ou une stagiaire est soumise à la loi fédérale sur le travail (LTr) et ses ordonnances (OLT), ainsi qu'à l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Elle est également soumise à la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) et ses ordonnances (OLAA). En particulier, l'entreprise est tenue d'assurer le stagiaire contre les accidents professionnels et non professionnels (art. 1a al. 1 let. a LAA). Si l'entreprise n'emploie pas du personnel conformément à la LAA, elle doit contacter le Centre d'orientation de sa région.

Date et signature de l'élève :

Date et signature d'un-e représentant-e légal-e :

Date et signature de l'entreprise :

Date et visa du titulaire de classe :

Direction générale de l'enseignement
postobligatoire – DEFwww.vd.ch/orientation
Suivez-nous sur les réseaux sociaux : orientation vaud